

SERVICES PUBLICS DE LA CFE CGC

15-17 rue Beccaria 75012 Paris

101.44.70.65.90

fonctions.publiques@cfccgcfp.org

http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org

UFCFP/NM/SB/ 2017-062

Paris, le 07 février 2017

La Présidente

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Fonction Publique
80 rue de Lille - BP 10445
75 327 PARIS

Madame la Ministre,

La prestation interministérielle restauration vise à prendre en charge une partie du prix du repas servi aux agents dont l'indice est inférieur ou égal à 466, déjeunant dans un restaurant administratif.

L'application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations, accord signé par les Services Publics CFE-CGC, rehaussent les grilles indiciaires jusqu'en 2020 pour certaines catégories.

Compte tenu de cette revalorisation, les plus faibles traitements seront exclus du bénéfice de la PIM et l'effet de progrès des grilles sera annihilé par un recul de la restauration et des charges accrues pour les agents.

Ainsi un agent de catégorie C, 6ème échelon (INM 462), passe au C3 (INM 473) et est exclu de la PIM.

Ainsi un agent de catégorie B, au 6ème échelon du 3ème grade, perd la PIM pour le 1er grade, le moins rémunéré, le 12ème échelon qui est à 466, perd la PIM.

Ainsi un agent de catégorie A au 5ème échelon (INM 458), dépasse l'indice 466 et est exclu de la PIM.

Les Services Publics CFE-CGC demandent qu'une mesure d'urgence de justice et de mise en cohérence avec les mesures catégorielles de PPCR, soit prise. A ce titre les Services Publics CFE-CGC demandent à minima le rehaussement de la borne à l'indice 477, nouvel indice du 12ème échelon de la catégorie B du 1er grade qui était le seuil précédent.

De plus, les Services Publics CFE-CGC dénoncent le montant de 1,22 € du prix du repas comme nettement insuffisant ne correspondant pas à la réalité des repas pratiqués en restauration collective.

Madame la Ministre, je ne doute pas de l'attachement que vous portez aux agents publics, aussi les Services Publics attendent un geste fort de votre part.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie MAKARSKI

Présidente de la Fédération des Services Publics de la CFE-CGC